

**LES PAYS LES MOINS AVANCÉS EN CRISE :  
L'ÉVOLUTION  
DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT**

**PIERRE-FRANÇOIS MERCURE\***

*Professeur titulaire, Faculté de droit, Université de Sherbrooke (Canada).*

Pour quelle raison aborder la question des pays les moins avancés<sup>1</sup> et de l'aide publique au développement<sup>2</sup> qui leur est accordée dans le cadre de ce colloque, qui est consacré aux dérèglements économiques internationaux ? Pourquoi ne traiter que des PMA, qui constituent une sous-catégorie des pays en développement, puisque la thématique qui m'était proposée concernait le rôle et la place du Tiers-Monde dans ce contexte ? C'est que les dérèglements économiques internationaux affectent particulièrement les PMA, puisque ces derniers représentent le noyau dur de ce qui peut encore être appelé le Tiers-Monde. Cette expression référerait, au moment de son lancement, comme on le

---

\* L'auteur remercie monsieur Pierre-Luc Benoit, étudiant en troisième année du baccalauréat en droit, pour sa précieuse assistance dans la réalisation de ce texte.

<sup>1</sup> Ci-après PMA. Ces derniers sont les 49 États les plus pauvres de la planète, dont la population de chacun de ceux-ci ne peut excéder 75 millions de personnes. Les trois critères élaborés par l'Organisation des Nations Unies qui permettent d'inclure un pays en développement dans la catégorie des PMA sont les suivants : 1) Un bas niveau de revenu, calculé sur trois années, en fonction du produit intérieur brut (PIB) par habitant ; 2) Un retard dans le développement humain (malnutrition, taux de mortalité infantile, taux d'analphabétisation, etc.) et, 3) Une vulnérabilité économique évalué selon plusieurs critères (isolement géographique, type de produits exportés, fréquence des catastrophes naturelles, etc.). Ces pays bénéficient de mesures d'appui spécifiques, notamment dans le domaine du financement du développement. ONU, *Questions thématiques : Pays les moins avancés*, en ligne : <<http://www.un.org/fr/globalissues/ldc/>> (consulté le 29 mai 2013).

<sup>2</sup> Ci-après APD. Cette dernière désigne les apports publics de ressources fournis aux pays en développement dont le but essentiel est de favoriser leur développement économique et l'amélioration des conditions de vie de leurs résidents. Ces apports sont constitués de dons ou de prêts subventionnés. Elle peut être bilatérale (aide directe d'un pays à un autre) ou multilatérale (mise en œuvre par les Institutions financières internationales : Banque mondiale, Fonds monétaire international et les banques régionales de développement). Dans le domaine de l'aide, l'objectif international vise à porter l'aide publique au développement (APD) à 0.7 % du revenu national brut (ci-après RNB) (ou produit national brut) des donateurs. Cette cible a été officiellement reconnue en octobre 1970 par l'Assemblée générale des Nations Unies. « Stratégie internationale du développement pour la deuxième décennie des Nations Unies pour le développement », Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 2626 (XXV), 24 octobre 1970, paragraphe 43. La Décennie en question est celle des années 70. OCDE, aide publique au développement : définition et champ couvert, en ligne :

<<http://www.oecd.org/fr/cad/statistiquesdelaide/aidepubliqueaudeveloppementdefinitionetchampcouvert.htm>> (consulté le 29 mai 2013).

Cet ouvrage est en vente chez votre libraire  
et auprès des éditions A.Pedone  
13 rue Soufflot 75005 Paris France

tel : + 39 (0) 1 43 54 05 97 - Email : [librairie@apedone.net](mailto:librairie@apedone.net) - site : [www.pedone.info](http://www.pedone.info)

PIERRE-FRANÇOIS MERCURE

sait, aux pays en développement qui constituaient un des trois groupes d'Etats dans un monde divisé en trois blocs : l'Est, l'Ouest et le Sud où les pays en développement étaient localisés. Le monde contemporain pourrait aussi se diviser en trois blocs : les pays développés, les pays émergents et les PMA<sup>3</sup>. Le Tiers-Monde existerait donc toujours et son nouveau visage serait celui des PMA.

Pourquoi traiter de l'APD ? C'est que cette dernière représente la plus grande part du financement extérieur des PMA et elle mérite donc d'être analysée dans le contexte des dérèglements économiques internationaux que subissent les Etats appartenant à cette catégorie des pays en développement<sup>4</sup>. L'aptitude des PMA à évoluer dans un contexte économique international instable est façonnée, en grande partie, par les politiques d'APD à leur égard. De plus, les dérèglements économiques internationaux affectent les politiques d'APD à l'égard des PMA, puisque les pays donateurs ont tendance à restreindre les transferts de flux financiers au titre de l'APD à destination des PED en général, au cours de ces périodes. Ces dérèglements sont donc susceptibles de constituer des entraves systémiques à une participation plus importante des PMA dans la gouvernance mondiale.

La faiblesse de l'économie des PMA, qui les rend plus vulnérables à l'instabilité économique que toutes les autres catégories d'Etats, réduit aussi, en bout de ligne, leur capacité régaliennne d'amortir les effets négatifs des crises économiques sur la qualité de vie des individus.

Les dérèglements économiques ne constituent qu'un des types de crises que doivent affronter les PMA. L'alternance entre les périodes de croissance avec celles de récession qui caractérisent le système économique mondial met durement à l'épreuve la résilience des PMA<sup>5</sup>. Les périodes de récession sont bien souvent liées ou à l'origine d'autres types de crise; si bien que les difficultés auxquelles sont confrontées les PMA résultent d'un amalgame de problématiques qui les déstabilise en permanence et qui les confine dans une logique de survie. Les PMA sont, de tout temps, confrontés à des crises. La crise monétaire des années 1970 qui s'est traduite par la détérioration des termes de l'échange, puis la crise de l'énergie consécutive aux deux chocs pétroliers ont

<sup>3</sup> Nous ne retenons pas la notion de pays émergents qui englobe tous les PED, R. ETIEN, *Après « Les pays sous développés », « Les pays en voie de développement », « Le tiers Monde », « Les pays émergents », un concept opératoire ?* dans Mélanges en l'honneur de M. BENCHIKH, Droit, Liberté, Paix, Développement, Paris, Pedone, 2011. p. 437 et s.

<sup>4</sup> L'APD représentait, en 2012, 51 % du financement externe des PMA, soit presque trois fois plus que l'investissement direct étranger (18 %). La balance (31 %) provenait des envois de fonds des travailleurs migrants. L'APD représentait en moyenne 15 % du budget total des PMA, comparativement à 8 % pour les autres PED. L'APD joue un rôle stabilisateur indéniable sur l'économie des PMA. Données tirées du *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. *Rapport 2012 sur les pays les moins avancés*. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, en ligne : <[http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/lcd2012\\_en.pdf](http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/lcd2012_en.pdf)> (consulté le 30 mai 2013).

<sup>5</sup> L'expression *résilience* appliquée aux PMA a été utilisée dans le *Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement* (para. 27) adoptée lors du quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan en 2011. *Infra*, note 7.

LES PAYS LES MOINS AVANCÉS EN CRISE

urement affecté les PMA. L'inflation, qui a résulté de cette dernière, a entraîné un déséquilibre important de leur balance des paiements. La stagflation a eu des répercussions tout aussi négatives sur leur économie fragilisée. Le recyclage des pétrodollars, puis l'augmentation des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine en 1979 afin de lutter contre l'inflation, sont à l'origine de la crise de la dette des années 1980. La lutte des pays développés contre leur déficit public, au cours de la décennie 1990, a été à l'origine de la diminution des transferts d'APD en faveur des PMA, et, conséquemment, d'une véritable crise dans le financement du développement de ces derniers. Puis, les PMA ont subi la crise économique de 2007, dont les effets ont été amplifiés, à leur égard, par une crise alimentaire, similaire à celle qui les avait affectés dans les années 1970. Les PMA sont confrontés à la crise environnementale, notamment, les changements climatiques, qui menacent, au premier plan, la sous-catégorie des petits Etats insulaires. Les PMA tiennent le rôle principal dans la pièce de théâtre qui se joue depuis quarante ans, intitulée : l'Ère des crises<sup>6</sup>.

Les PMA survivent aux crises, dans une large mesure, grâce à l'APD. Cette dernière s'érige comme un rempart à une déliquescence de leurs économies dans le contexte d'une mondialisation qui rend la vie difficile aux plus faibles. L'étude de l'APD constitue donc le thème incontournable lorsqu'il est question du rôle des PMA dans la gouvernance mondiale. L'APD façonne les PMA et ces derniers font valoir leurs points de vue dans la communauté internationale, dans une large mesure, à partir de leurs revendications quant aux modalités de l'APD qui leur est accordée. L'étude de l'évolution de l'APD à l'égard des PMA sera donc l'objet de notre analyse.

Le plan, divisé en deux parties, suivra l'approche retenue par les acteurs de l'APD : pays donateurs et PMA, dans les instruments juridiques qui ont formé l'APD au cours des 30 dernières années. Ainsi, la première partie du plan analysera la genèse de l'APD à l'égard des PMA. Cette période, qui s'étend de 1980 à 2000 environ, est caractérisée par la recherche des modalités de l'APD, afin que cette dernière puisse rencontrer les attentes des bénéficiaires et des donateurs, quant à son efficacité. La deuxième partie, qui couvre la période de 2000 à aujourd'hui, marque un changement dans le paradigme de l'APD qui doit être évaluée à l'aune de l'efficacité du développement qui constitue l'objectif premier de l'APD<sup>7</sup>.

---

<sup>6</sup> En référence à G. FEUER et H. CASSAN, *Droit international du développement*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Dalloz, 1991, p. 16 et s.

<sup>7</sup> Quatrième Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide, Busan, 2011, en ligne : <[http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/L\\_AFD/L\\_AFD\\_s\\_engage/documents/Conf\\_Busan\\_document\\_FINAL\\_FR.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/L_AFD/L_AFD_s_engage/documents/Conf_Busan_document_FINAL_FR.pdf)> (consulté le 5 juin 2013).